

V I S A S : LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

- VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;
- VU la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
- VU l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
- VU le Décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
- VU le Décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
- VU le Décret n° 63-185 du 19 Juin 1963 modifiant d'une part les Décrets n° 59-45/FP du 12 Février 1959 et 60-90 du 3 Mars 1960 fixant le Statut Commun des cadres des catégories A des Services Techniques de la Météorologie et d'autre part par le Décret n° 59-172/FP du 21 Août 1959 portant Statut Commun des cadres des catégories B et C (ex.C et D) de la Météorologie ;
- VU le Décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- VU le Décret n° 63-81 du 26 Mars 1963 fixant les Conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les Fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- VU le Décret n° 65-170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;
- VU le Décret n° 72-271 du 5 Août 1972 modifiant le tableau hiérarchique des cadres des catégories A et B de la Météorologie, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 14 bis, du Décret n° 60-287 du 8 Octobre 1960 et de l'article 15 de l'Arrêté n° 2160/FP du 26 Juin 1958 ;
- VU le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du Décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
- VU l'Acte n° 001/FCF/CMF du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;
- VU le Décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU l'Ordonnance n° 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
- VU le Décret n° 76-491/MJT/DGT du 20 Décembre 1976 portant intégration et nomination de Monsieur MIAMPIKA Antoine ;
- VU le Procès-verbal de la Commission Paritaire réunie à Brazzaville le 18 Mai 1978 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur MIAMPIKA Antoine, Ingénieur stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (METEOROLOGIE) en service à l'ASECNA à Brazzaville est titularisé et nommé au 1er échelon de son grade (Indice 320), pour compter du 23 Août 1977 : ACC : Néant .

A.N.A.C.

*Oz*

D.F.F.

*Murik*

D.S.F.

*[Signature]*

*[Signature]*

...../....

ARTICLE 2.- Le présent Decret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Deuxieme Vice Président  
du Comité Militaire du Parti, Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan ,

BRAZZAVILLE, LE 4 OCTOBRE 1978

Le Ministre des Travaux Publics  
et des Transports,

LIEUTENANT-COLONEL Martin MBIA.-

COLONEL Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre du Travail et de  
la Justice.

Le Ministre des Finances ,

Alphonse MOUSSOU-POUATI.-

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

- J.O.R.F.C..... 1
- Ministère TPT ..... 2
- S.G.T.F.T..... 2
- D.F.P./ ..... 4
- D. C. F. .... 2
- A.S.E.C.N.A. .... 5
- A.N.A.C..... 5
- Dossier ..... 4
- Intéressé ..... 1
- SGCII/B.C..... 3

*Handwritten signature*